



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 AVRIL 2017

Numéro
DEL 2017.04.26/055

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 1

**Objet : COMPTOIR DE
VENTE - MISE À JOUR DU
CATALOGUE.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation

Date : 20/04/2017

Affichage : 20/04/2017

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Document d'archive exceptionnel signé en 1343 entre les communautés du Briançonnais et le Dauphin Humbert II, la Grande Charte, à l'origine de l'organisation des Escartons, fait peau neuve en 2017 à l'occasion d'une campagne de restauration.

Afin de faire connaître ce document au grand public, les services du Patrimoine et des Archives ont proposé la réalisation d'un livret traduisant cette pièce maîtresse des archives de la commune, précieusement conservée depuis le Moyen-Age.

Le service du patrimoine souhaite donc ajouter ce nouvel ouvrage au catalogue de son comptoir de vente :

- La grande charte des libertés briançonnaises, publication FOCUS, VPAH - Prix public 5€

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice, chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes diverses" article 7088 "Autres produits d'activités annexes".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'adopter la tarification des ouvrages ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

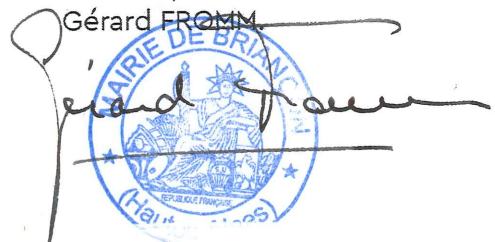
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **10 MAI 2017**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and a central emblem featuring a castle and a sun. The signature is written in a cursive style.